

Conservatoire Royal de Bruxelles

Fiche de cours/Déclamation

IPS : INTERPRETATION ET PRATIQUES DE LA SCENE

ACTIVITE D'APPRENTISSAGE : DECLAMATION

Nature : Artistique

Cours collectifs

Cycle : Master 701

Responsable du niveau : Jacques Neefs

1. Objectifs :

- Développer et affirmer l'identité artistique de chaque étudiant au travers de l'interprétation de deux textes de cinq à six minutes chacun. Ces textes contiendront des enjeux qui permettent la mise en valeur des compétences artistiques et techniques (savoir, savoir-faire et savoir-être) acquises au cours des années précédentes.
- Mobiliser des potentiels personnels en vue de la réalisation finale.
- Permettre à l'étudiant de se créer une "carte de visite" professionnelle reflétant ses compétences artistiques et techniques.
- Amener l'élève à l'autonomie.

Tout cela en adéquation avec le projet pédagogique et artistique du Conservatoire.

2. Contenus :

- Lectures en groupe.
- Écoute collective des lectures et propositions des étudiants.
- Discussion en groupe du choix définitif des deux textes.
- Préparation en vue de l'interprétation individuelle lors de l'évaluation publique.

3. Méthodes :

La méthode est basée sur la valorisation des acquis.

L'étudiant fera preuve d'autonomie lors des recherches de textes, de poèmes...

En concertation avec le pédagogue, l'étudiant veille à la pertinence des choix de textes ainsi qu'à la cohérence de leur interprétation.

Le choix des textes doit être arrêté au plus tard à la fin du premier quadrimestre.

Cette année, le pédagogue met l'accent sur **l'autonomie** et **l'intelligence artistique**.

4. Compétences spécifiques visées pour l'AA : l'étudiant sera capable de :

A évaluer par le pédagogue qui a donné cours à l'étudiant (1)

A évaluer par les membres du jury (2)

- Travailler ensemble. (1)
- Proposer des poèmes et des textes qui offrent une écriture particulière, complexe et exigeante, une langue organique, une écriture littéraire ou poétique qui se prête à l'oralité, sa mise en voix. (1)
- Développer et affirmer son identité artistique au travers de l'interprétation de deux textes de cinq à six minutes chacun. Ces textes contiendront des enjeux qui permettent la mise en valeur des compétences artistiques et techniques (savoir, savoir-faire et savoir être) acquises au cours des années précédentes. (1,2)
- Adopter une attitude réflexive concernant ses outils, son analyse et son interprétation. (1,2)
- Eveiller son sens critique. (1)
- Tisser les liens entre la respiration, la voix, le schéma corporel, le regard, la prise en charge de l'espace et le mouvement lors de l'interprétation. (1,2)
- Transposer scéniquement une parole non-théâtrale. (1,2)
- Oeuvrer dans « l'ici et maintenant ». (1,2)
- Chercher la liberté à l'intérieur du cadre. (1)
- Faire preuve d'autonomie (1) et assumer une option d'interprétation personnelle (1,2)
- Eveiller son sens critique. (1)
- Voir le public comme un partenaire actif, en sollicitant son écoute et ses réactions. (1,2)

5. Evaluation :

Prestation artistique :

A l'issue du module, au mois de février, aura lieu une ou plusieurs présentations publiques qui fera/ont l'objet d'une évaluation certificative, cotée par des membres d'un jury interne et externe à l'équipe pédagogique.

Les membres du jury interne seront des pédagogues d'autres disciplines et de différents niveaux (art.7 RGE).

Le jury externe est constitué de membres extérieurs au Conservatoire, choisis par l'équipe pédagogique de déclamation et validé par la direction (art.8 RGE)

Pratique dirigée :

Le pédagogue ayant dirigé le module remet seul la cote de travail et s'abstient de le coter lors de l'évaluation certificative, il a néanmoins une voix consultative.

Le professeur titulaire en concertation avec l'équipe pédagogique remet la cote de travail.

NB : La cote d'évaluation finale s'exprime sous forme d'une note entre 0 et 20, le seuil de la réussite étant de 10 sur 20, et la cote d'exclusion est en dessous de 8 sur 20. (art.29§2 RGE).